

Seniors&Vous

Un projet qui se réinvente

Dans le cadre du volet « Action sociale » du GAL Pays des Tiges et Chavées ASBL, le projet « Seniors & Vous », a commencé en 2019 par un spectacle de théâtre-action qui a été donné en représentation sur chaque commune du territoire, portant les témoignages authentiques et sans tabous des seniors de nos villages vers toutes sortes de publics (écoles, communautés, villages, maisons de repos...) afin de les sensibiliser aux questions, espoirs et désillusions de nos aînés.

À la suite de la crise COVID, qui a hélas interrompu les représentations après 3 spectacles seulement, le projet s'est totalement réinventé et deux outils pérennes ont été créés à partir des témoignages initiaux afin de véhiculer la parole de nos seniors malgré la pandémie. Ces deux outils sont un support d'animation et de discussion pour groupes de seniors, et un outil pédagogique destiné aux enfants de 10 à 12 ans (niveau 5^{ème} et 6^{ème} primaire). Ils sont à l'heure actuelle encore disponibles gratuitement sur simple demande en contactant le GAL.

Enfin, au sortir de la crise sanitaire, Seniors&Vous réagit à nouveau et remobilise des artistes de théâtre pour réécrire la pièce sous une forme plus interactive, plus dynamique. Le nouveau spectacle renoue avec les racines du théâtre-action en impliquant le public au cœur des témoignages des personnes âgées, créant la discussion entre horizons et générations.

Dès le début de l'année 2023, une seconde série de représentations est prévue dans les communes de Gesves, Assesse et Ohey, afin de reprendre ce qui a été interrompu il y a 2 ans ! Restez aux aguets quant aux annonces à venir !

Pour tout renseignement : Fabienne SCHINS - fabienne.schins@tiges-chavees.be



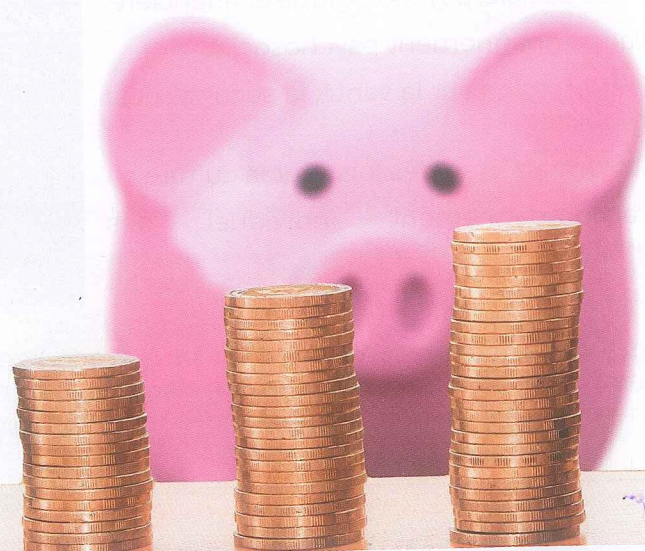
Les pensions

Le droit à la pension est en principe instruit automatiquement dans les régimes de pension des travailleurs indépendants et des travailleurs salariés à l'âge de 65 ans jusqu'en 2024, à l'âge de 66 ans en 2025 et 67 ans en 2026 et années suivantes.

Il est toutefois possible d'obtenir une pension de retraite anticipée dès 60 ans, à condition de pouvoir justifier de 35 ans de carrière tous secteurs professionnels confondus (salarié, indépendant, fonctionnaire ou autres régimes belges).

Attention: prendre sa pension anticipativement peut avoir des répercussions sur le montant de votre pension.

Infos complémentaires :
sfpd.fgov.be ou par téléphone au 1765.



Pour introduire votre demande de pension, vous pouvez prendre contact avec Ingrid Ulens :

083 61 54 82 - 0489 87 32 05 - ingrid.ulens@assesse.be